

Offre à envoyer à l'attention d'Andréa PISCITELLO à l'adresse andrea.pi@dealimmo.be

OFFRE D'ACHAT

L'offrant :Monsieur/Madame :

Demeurant rue..... N°..... à

Célibataire – Marié - Divorcé (**à entourer**) Tél :.....Email :

Déclarons par la présente nous engager à acquérir de manière ferme et irrévocable le bien proposé par l'agence Le DEAL immobilier situé :

.....
Au prix de€(en lettre)

Le choix de notre notaire sera Maître à

En cas d'acceptation de notre offre d'achat, nous nous engageons :

- A signer un compromis de vente dans les plus brefs délais. Ce compromis sera envoyé aux notaires désignés par les parties pour lecture avant la signature à l'agence Le DEAL immobilier ;
- A verser un acompte de 5% avec un minimum de 6.000€ sur le compte tiers désigné par l'agence (cet acompte sera déduit sur le prix de vente à la passation d'acte).

Ce compromis sera conditionné (cocher) :

- ☐ D'une condition suspensive de 30 jours liée à l'octroi de l'acquéreur d'un crédit auprès de la société de son choix, d'un montant de€ emprunté et d'un montant de€ de fonds propres injectés.
Si dans ce délai l'acquéreur se voit refuser son prêt hypothécaire auprès de, au moins, deux institutions financières distinctes, il en fera preuve par mail ou recommandé à Le DEAL immobilier, en même temps qu'il lui adressera sa demande de remboursement de l'acompte versé déduit de l'indemnité repris ci-dessous.
- ☐ Sans condition suspensive liée à la demande de crédit.

En faisant cette offre, l'acheteur déclare :

- *Avoir visité et examiné le bien et vérifié personnellement l'exactitude de toutes les informations diffusées, conscient que l'information diffusée (par exemple sur internet) est générée semi-automatiquement et peut contenir des erreurs ou des imprécisions.*
- *Être conscient que le propriétaire reste libre d'accepter ou de refuser la présente offre et que le DEAL immobilier n'a aucun pouvoir de décision à cet égard.*
- *Être informé qu'en cas de refus de crédit ou désistement à ses torts, il sera redevable au DEAL immobilier d'une indemnité de 484€ TVAC pour la rédaction du compromis de vente et l'indisponibilité du bien. Il autorise Le DEAL immobilier à prélever cette somme sur le montant de l'acompte versé.*

Fait à..... le.....
L'offrant (l'acheteur) Lu et approuvé.

Fait à..... le.....
Propriétaire (ou administrateur)
Pour acceptation

Offre valable jusqu'au.....minuit et ne peut être unilatéralement retirée par l'offrant avant cette date.
Le refus de l'offre par le propriétaire n'ouvre, au profit de l'offrant, aucun droit à une quelconque indemnité.